

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE : -

Les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, ont examinés la demande de dérogation mineure décrite à la résolution ci-jointe.

Pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, une consultation écrite d'une durée de 15 jours est prévue, en vue de l'adoption finale de la présente demande de dérogation mineure.

Toute personne peut donc faire parvenir leurs commentaires, du 10 au 24 juillet inclusivement, au info@saint-charles.ca ou au 2815, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0.

Une copie du présent avis public et de la résolution, qui décrit la demande, sont également disponibles sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 9^e jour du mois de juillet deux mille vingt.



Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 9^e jour de juillet 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de juillet deux mille vingt.



Jean-Francois Comeau, directeur général